



CABINET

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU MINISTÈRE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS

Cotonou, le 12 SEPT 2025

N°: 35.14 /MEF/SGM/DC/DGI/DA

COMMUNIQUE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Dans le cadre des élections générales de 2026, le Directeur Général des Impôts invite les potentiels candidats à demander individuellement leur quitus fiscal en ligne via la plateforme « quitus.impots.bj ».

Ils devront être à jour des impôts ci-après :

- les impôts fonciers (le foncier non bâti, le foncier bâti et l'impôt sur le revenu foncier), tout en précisant l'IFU ou le numéro contribuable (NC). Les personnes dont les biens fonciers n'ont jamais été imposés doivent se rapprocher des centres des impôts territorialement compétents ;
- la taxe sur les véhicules à moteur (TVM) ;
- les impôts professionnels pour les personnes ayant une activité commerciale ou non commerciale, industrielle ou encore les personnes associées d'une entreprise ;
- les impôts sur le revenu et la patente ;
- une copie de la fiche de paie datant de moins de trois (3) mois pour les salariés.

Le dossier devra comporter les nom, prénoms, profession, numéro de téléphone, adresse e-mail et la situation fiscale soldée à zéro franc, c'est-à-dire que le requérant est à jour de l'ensemble de ses obligations de déclaration et de paiement au 31 décembre 2024.

Pour tout renseignement, veuillez contacter les numéros et adresse email suivants :

- téléphone : 133 ;
- email : cdgi@finances.bj



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas YENOUSSI', written over the right side of the official stamp.

Nicolas YENOUSSI